

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MARS 2017

### 2017/30 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DIVERSES ASSOCIATIONS

#### CENTRE HELENE BOREL - ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUES

Le Centre Hélène Borel organise pour sa 16<sup>ème</sup> édition « les Fenêtres qui parlent » sur le thème « Portait décalé » du 11 mars au 2 avril 2017, dans le quartier Humanité.

207 portraits ont été sélectionnés et seront affichés sur les fenêtres du quartier, avec déambulation le 15 mars 2017 à travers le quartier.

Le budget total de cet événement est de 2 600 €uros Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 500,00 €.

#### FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE JEAN JAURES

Dans le cadre des projets linguistiques et des EPI, le collège Jean Jaurès a organisé du 20 au 25 mars 2017 un voyage à Barcelone pour les 3<sup>ème</sup>, et un voyage à Canterbury prévu pour le 10 mars 2017 pour les 6<sup>ème</sup>.

Les collégiens pourront découvrir les lieux emblématiques du patrimoine culturel et humanitaire.

Le budget global de ces déplacements, s'élève à 18 709,00 € pour le voyage à Barcelone et 2 280,00 € pour le voyage à Canterbury.

Il est proposé au Conseil de participer au financement des deux actions en attribuant une subvention exceptionnelle de 500,00 €.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions suivantes :
  - 500,00 € au CENTRE HELENE BOREL – Association d'aide aux personnes handicapées physiques (N° 783 778 681 00065)
  - 500,00 € au Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Jaurès (N° 513 074 641 00012)
  
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes :
  - 500,00 € au chapitre 67 - article 6745 - Fonction 33 - Opération n°1079 : Soutien aux associations culturelles - code service : NEN
  - 500,00 € au chapitre 67 - article 6745 - Fonction 20 - Opération n°2554 : Soutien aux foyers et OCCE - code service : NEN

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme